

Nous renouvelons fermement notre protestation contre le viol de la légalité de l'organisation que représente la fusion de fait des deux courants, contre le viol de mandats du dernier Conseil des Lecteurs.

Nous dénonçons le caractère extrêmement dangereux du statut plus qu'ambigu de l'organisation actuelle. Il est en effet évident que s'il existe double appartenance, cela signifie que deux organisations distinctes subsistent, et donc, qu'il ne saurait y avoir fusion. Si, au contraire, on admet qu'il y a fusion, cela signifie qu'il n'y a plus qu'une seule organisation, et donc la double appartenance n'a plus raison d'être.

Maintenir parallèlement la fusion et la double appartenance c'est donner à une organisation le droit exorbitant d'être fusionnée avec une autre organisation, tout en disposant par ailleurs de son autonomie organisationnelle propre. Concrètement, cela signifie : le droit de fraction... au profit d'une fraction. Nous tenons à signaler tous les dangers que comporte une telle situation.

Comme nous l'avons déjà dit dans le *Bulletin des diffuseurs* N° 3, nous acceptons la fusion de fait, en tenant compte de la situation, également de fait, actuelle de l'organisation. Mais nous précisons immédiatement à quelles conditions politiques nous acceptons cette fusion de fait : nous considérons l'entrée de la la IV^e dans notre courant comme la reconnaissance de la faillite politique de la IV^e. Cette faillite est celle de la stratégie qui a fondé pendant de longues années l'existence de la IV^e : l'entrisme. Nous considérons la stratégie entriste comme fondamentalement erronée, non seulement parce qu'elle a fait preuve de son impuissance en mai-juin, mais surtout parce qu'elle est reliée à une fausse conception des rapports avant-garde/masses, conception fétichisant l'organisation d'avant-garde et excluant le rapport de celle-ci avec les masses. Nous considérons que cette conception a eu et a encore des influences néfastes sur notre organisation. Sur ces bases politiques précises, nous acceptons la fusion de fait.

Si cette fusion de fait est accomplie, nous demandons un contrôle politique total de la direction de l'organisation actuelle sur l'ensemble de l'activité de ses membres. En particulier (en attendant de poser le problème de la liquidation du travail entriste au prochain congrès), nous demandons que les camarades entristes de l'organisation rendent compte de leurs activités auprès des instances régulières de l'organisation actuelle.

RIVIÈRE ET CREACH,
Décembre 1968.